

FRAIS DE SCOLARITE ANNUELS A titre informatif (tarif 2017/2018)		DROITS (soumis à condition de ressources)	Calendrier	AIDES
PENSION (INTERNAT Public)	1 314 €	<u>Allocation de rentrée scolaire</u> 382.64 €/enfant	Versée par la CAF ou MSA fin août	<p>Fonds Social Collégien : aide à caractère exceptionnelle soumise à une commission interne au collège.</p> <p>Pack XL Jeunes Site internet : Conseil départemental 40</p>
Demi-pension	<ul style="list-style-type: none"> 330,48€ (sans le mercredi) ou 2,06€/repas 388,80€ (avec le mercredi) ou 2,70€/repas 	<ul style="list-style-type: none"> Bourse Nationale (ou bourse de collège) 3 Echelons existent en fonction des ressources 2015 : 28€ / 77€ / 120€ Le montant sera communiqué à la rentrée. Cette bourse est versée directement au collège. Elle est déduite du montant de la pension ou demi-pension. 	<p>La demande de bourses se fera en ligne du 1^{er} septembre au 18 octobre 2016 sur le site Argos ou scoltéléservice. L'établissement vous communiquera vos identifiants de connexion à la rentrée.</p>	
Livres	Gratuit		La demande est à renouveler chaque année.	
Transports	<p>Gratuit pour les DP, si la distance domicile/collège est supérieure à 3 kms (dans les Landes)</p> <p>Payant pour les internes</p>	<ul style="list-style-type: none"> Pour les internes boursiers : Prime d'internat 258 euros. Bourse Départementale (Conseil Départemental) Aide aux transports (uniquement pour les internes) Aide à la scolarité (sauf pour les externes). 	<p>Attention pour les élèves de <u>3ème uniquement</u>, pour l'entrée en seconde, un dossier de bourse pour le lycée pour la rentrée 2017 – 2018 sera à rendre au collège en avril/juin 2017.</p>	
Fournitures scolaires	Une liste est fournie par le collège			